

République Française
Département de la Marne
Arrondissement de
Châlons-en-Champagne

Communauté de Communes de la Moivre à la Coole
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 19 MAI 2022

Le 19 mai 2022 à 20 h 00, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Faux-Vésigneul, sous la présidence de M. Julien VALENTIN, Président, en vertu de la convocation faite le 13 mai 2022.

<u>Nombre de délégués :</u>		<u>Titulaires présents :</u> Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Alexandre BODIN, Alexandre BREMONT, Stéphane CHARNOTET, Evelyne DRAN, Françoise DROUIN, Ludovic JACOB, Maxime JOLY, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Jean-Christophe MANGEART, Freddy MELLET, André MELLIER, Hélène MOINEAU, Victor OURY, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, Jérôme ROUSSINET, Alain SIMONET, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Éric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.
- en exercice	44	
- présents	31	
- représentés ou ayant donné pouvoir	8	
- votants	39	
- ont voté pour	39	<u>Étaient représentés :</u> Carole CHOSROES par Milène ADNET (pouvoir), Marc DEFORGE par Eric VETU (pouvoir), Célia DUVAL par Milène ADNET (pouvoir), Daniel HERBILLON par André MELLIER (pouvoir), Etienne HERISSANT par Pascal VANSANTBERGHE (pouvoir), Michel JACQUET par Dominique MATHIEU (suppléant), William MATHIEU par Claudy MATHIEU (suppléante), René SCHULLER par Françoise DROUIN (pouvoir).
- ont voté contre	0	
- se sont abstenus	0	

Absents : Gérard ACOSTA (excusé), Anne BRAZE, Hubert FERRAND (excusé), Jean-Marie ROSSIGNON (excusé), Murielle STEPHAN (excusée).

DÉLIBÉRATION
N° 1179-2022

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

OBJET :
Signature de la convention territoriale globale avec la CAF

Le conseil nomme Freddy MELLET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Caf contribue à une offre globale de services aux familles au moyen du versement des prestations légales, du financement des services et des structures ainsi que de l'accompagnement des familles.

En se consacrant prioritairement aux territoires et aux publics les moins bien servis, avec le souci d'apporter un équilibre territorial des offres de services, l'action sociale et familiale des Caf s'inscrit dans une démarche territoriale et dans une dynamique de projet sur des champs d'intervention communs comme l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, la politique de la ville, la vie des quartiers, le logement pour lesquels elle apporte une expertise reconnue, une ingénierie et des outils.

C'est pourquoi dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, la Caf de la Marne et la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole souhaitent s'engager dans la démarche de la convention territoriale globale (CTG) de services aux familles.

Cette démarche consiste à décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés par la Caf et la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté :

DONNE délégation au Président pour signer la convention telle qu'annexée à la présente délibération.

Extrait certifié conforme,



Julien VALENTIN

JULIEN VALENTIN
2022.05.23 13:46:43 +0200
Ref:20220520_160802_1-1-O
Signature numérique
le Président